

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 14 mai 2018, à 20 heures, salle du Conseil.

**Étaient présents** : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes ; M. Paul de Saintignon, Mme Nelly Pugnale, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM. Éric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, M. Thierry Luciani, Conseillers Municipaux.

**Absente** : Mme Martine Donnet ;

**Pouvoir** : Mme Martine Donnet pour Mme Nelly Pugnale ;

**Secrétaire de séance** : M. Claude Sirand ;

En préambule de séance, s'est déroulé le tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2019, en présence de Mme Françoise Gerbier, Maire de Venon.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2018 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec un pouvoir de Mme Martine Donnet, Conseillère municipale.

### **METROPOLE**

Présentées par M. le Maire,

- L'adhésion au service commun « Expertise fiscale » proposé par la Métropole et la signature de la convention qui lui est relative. Ce service a, parmi ses missions, le pilotage d'une démarche d'optimisation fiscale des communes, la formation des techniciens communaux, l'animation d'un réseau d'information et d'expérience. Afin d'assurer au mieux ces missions, un poste a été spécialement créé. L'agent sera rémunéré à 50% par la Métropole et à 50% par les communes adhérentes, chacune au prorata de sa population. Le coût pour la commune de Poisat est estimé à 213 € par an. Ce service prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
- Le procès-verbal de transfert au patrimoine de la Métropole des biens relevant de la compétence voirie ;
- La convention de partenariat avec la Métropole pour la valorisation des certificats d'Economie d'Energie. Ce dispositif permettra à la commune de faciliter la valorisation financière de certains travaux réalisés grâce à la prise en charge partielle du processus par la Métropole.

## **FINANCES**

Présentée par Mme Isabelle Pigeon, Adjointe Déléguée,

- L'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association Bout'Chou pour son fonctionnement en 2018.

## **PERSONNEL**

Présentées par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour une agente du service ressources promue au grade supérieur ;
- La création de deux contrats « Parcours Emploi Compétences », l'un de 35h00 et l'autre de 20h, en remplacement de deux contrats aidés dont disposent déjà ces personnes en place sur la commune.

## **INFORMATION**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- D'une convention de partenariat avec le Centre de Gestion de l'Isère, pour l'intervention du service Archives Itinérantes en juin 2018 ;
- D'une convention de partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole pour l'instruction de la totalité des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018.
- D'un avenant n°1 déposé par la SARL L'art du Bois pour des travaux supplémentaires d'un montant HT de 563.50€ à l'école maternelle, représentant une augmentation du montant du marché de 0.90%.

Le Maire,  
Ludovic Bustos